



1. APPLICATION DES PRESENTES CONDITIONS GENERALES DE VENTE (CI-APRES CGV) :

La société **Melitta Professional Coffee Solutions France** (ci-après M.P.C.S.), SAS au capital de 310.000 €, ayant son siège Immeuble Le Jade, 1-3 avenue François Mitterrand, 93210 La Plaine Saint Denis, immatriculée au RCS de Bobigny sous le numéro 332 574 680, a pour activité la commercialisation de machines à café à usage professionnel, de pièces de rechange et de consommables pour ces machines (ci-après les Produits) ainsi que leur entretien (ci-après les Prestations). Les présentes CGV sont diffusées aux clients avec le tarif de M.P.C.S. ainsi qu'avec toute offre commerciale et/ou devis adressé au client. Elles sont également communiquées au client avec toute confirmation de commande. Toute commande de Produits ou Prestations passée après de M.P.C.S. vaut acceptation expresse et sans réserve des présentes CGV. En cas de contradiction entre les présentes CGV et des conditions générales d'achat du client, les présentes CGV prévaudront, nonobstant toute clause contraire des conditions générales d'achat, ce que le client reconnaît et accepte expressément. Aucune dérogation aux dispositions des présentes CGV ne sera opposable à M.P.C.S., sauf accord écrit. M.P.C.S. pourra modifier à tout moment les présentes CGV. Toute commande passée par un client après la diffusion de nouvelles CGV, vaudra acceptation expresse et sans réserve desdites CGV.

2. COMMANDES :

Toute commande reçue par M.P.C.S. est considérée ferme et définitive à l'égard du client. Elle sera confirmée par M.P.C.S. expressément ou par son exécution totale ou partielle et, le cas échéant, dans la limite de cette exécution. M.P.C.S. se réserve de refuser tout ou partie d'une commande ou d'exiger le paiement d'un acompte en fonction de l'appréciation de la solvabilité financière du client, du montant de son encours et/ou de son historique de paiements et/ou de différends relatifs à une ou des commande(s) antérieure(s).

3. PRIX DE VENTE :

Les prix de vente exprimés en euros HT sont hors frais d'emballage, d'assurance, de transport et de douane et hors éco contribution DEEE. Tout impôt et taxe d'exportation sont intégralement à la charge du client.

Les livraisons sont franco en France métropolitaine pour toute commande d'un montant supérieur ou égal à 750 € HT net. Pour toute commande d'un montant inférieur à 750 euros HT net, les frais de port seront décomptés selon le barème suivant :

Poids Brut	Frais de port HT
Lettre < 1 kg	10,00 €
Colis < 5 kg	19,00 €
Colis entre 5 et 10 kg	21,00 €
Colis entre 10 et 20 kg	25,00 €
Colis entre 20 et 30 kg	29,00 €
Colis > 30 kg	33,00 €

Pour toute livraison hors de France métropolitaine, les frais de port seront mentionnés sur le bon de commande émis par M.P.C.S. et que le client lui retournera avec son acceptation pour valider la commande.

Le tarif est modifiable à tout moment. En cas de modification, les prix applicables seront ceux en vigueur à la date de réception de la commande par M.P.C.S.

4. CONDITIONS DE REGLEMENT :

Sauf stipulation contraire, les factures établies par M.P.C.S. sont payables à son siège social, à 30 jours, date de facture. M.P.C.S. se réserve le droit d'exiger un règlement à la commande pour tout montant inférieur à 500€ net HT.

En cas de retard de paiement, outre des pénalités égales à 3 fois le taux d'intérêt légal, une indemnité forfaitaire de 40 € pour frais de recouvrement sera exigible de plein droit et sans qu'un rappel soit nécessaire à compter du jour suivant la date de règlement mentionnée sur la facture et jusqu'à parfait paiement. En outre, en cas de procédure de recouvrement, une indemnité égale à 10% des sommes impayées sera due, sans préjudice de tous autres dommages-intérêts et frais. En cas d'incident de paiement et/ou de retard de paiement, M.P.C.S. se réserve de refuser toute nouvelle commande et de suspendre l'exécution de toute commande en cours. Aucune compensation ne sera admise entre une créance que pourrait détenir le client sur M.P.C.S. et les sommes facturées par M.P.C.S.

5. DELAIS DE LIVRAISON :

Lorsqu'un délai de livraison d'un Produit ou d'exécution d'une Prestation est mentionné, il n'est qu'indicatif. En cas de retard, M.P.C.S. ne saurait être tenue responsable et le client ne pourra annuler la commande qu'à défaut de toute livraison ou d'exécution de la prestation dans un délai d'un mois à compter de la réception d'une mise en demeure adressée par lettre recommandée AR. En cas d'indisponibilité d'un ou plusieurs Produits, M.P.C.S. se réserve d'exécuter

partiellement la commande. En cas de livraison partielle, le client s'engage à accepter la livraison et à payer les Produits livrés. La guerre, les grèves, l'incendie, les inondations ou toute autre cause entraînant le chômage total ou partiel des salariés de M.P.C.S., de ses fournisseurs ou sous-traitants sont considérés comme cas de force majeure entraînant la suspension des livraisons et prolongeant d'autant les délais qui auraient été indiqués au client.

6. AVARIES DE TRANSPORT :

Les Produits voyagent, même franco, aux risques et périls du client qui devra en cas d'avarie, manquant ou retard, émettre des réserves caractérisées sur le bordereau de livraison au déballage, en présence du livreur, et exercer son recours contre les transporteurs par lettre recommandée dans les 24 heures. Dans le cas contraire, aucune réclamation ne pourra être prise en considération par M.P.C.S..

7. GARANTIE ET RESPONSABILITE :

Les Matériels, Pièces Détachées et Accessoires neufs sont garantis 1 an, pièces, main-d'œuvre et déplacement, à compter de la date de livraison ou d'installation par M.P.C.S. Les Matériels doivent être utilisés conformément aux usages, pour le service normal auquel ils sont destinés. L'usure normale des pièces, les incidents dus à un entretien défectueux ou à des causes extérieures aux Matériels ne sont pas couverts par la garantie. M.P.C.S. se réserve de refuser sa garantie en cas d'intervention technique effectuée sur un Matériel par le client ou un tiers sans son accord préalable et par écrit.

En cas de mise en œuvre de la garantie, la responsabilité de M.P.C.S. se limitera, au choix de M.P.C.S., soit à la réparation du Matériel lorsque cette réparation est possible, soit au remplacement du Produit.

En aucun cas M.P.C.S. ne pourra être tenue responsable des accidents de quelque nature que ce soit en lien avec l'inexpérience ou l'incapacité du personnel du client dans l'emploi des Matériels.

En toute hypothèse, M.P.C.S. ne sera jamais responsable des pertes, manques à gagner, conséquences ou dommages indirects causés par un Matériel ou consécutif à une Prestation. M.P.C.S. ne sera pas non plus responsable des pertes du client liées à des réclamations de tiers.

Quel que soit le fondement de la réclamation, la responsabilité globale de M.P.C.S. ne pourra excéder le prix du Matériel ou de la Prestation à l'origine de cette réclamation.

8. RETOURS :

M.P.C.S. n'accepte aucun retour de Produits en dehors des cas de mise en œuvre de la garantie stipulée dans les présentes CGV, la signature du bon d'enlèvement ou de livraison par le client ou son mandataire valant transfert définitif de la propriété des Produits, sous la seule réserve prévue à l'article 9 ci-après.

9. RESERVE DE PROPRIETE :

M.P.C.S. se réserve la propriété des Produits jusqu'au parfait encaissement du prix en principal et accessoires. Ne constituent pas un paiement au sens des présentes CGV, la remise de lettres de change ou d'autres titres créant une obligation de payer. L'acquéreur s'interdit en conséquence de donner en gage ou de céder à titre de garantie la propriété des Produits. Toutefois, les risques sont transférés au client lors de la remise des Produits au transporteur. En conséquence, le client devra assurer les Produits à compter de leur enlèvement par le transporteur contre tout risque de dommage. Les contrats d'assurance devront mentionner la qualité de propriétaire de M.P.C.S. En cas de saisie, ou de toute autre intervention d'un tiers sur les Produits, le client devra impérativement en informer M.P.C.S. sans délai afin de lui permettre de s'y opposer et de préserver ses droits.

10. COMPETENCE / DROIT APPLICABLE :

Tout litige relatif à la validité des présentes CGV ainsi que tout litige relatif à la conclusion, l'interprétation, l'acceptation, l'exécution et/ou l'annulation de toute commande régie par les présentes CGV, sera soumis au droit interne français, à l'exclusion des dispositions de la Convention des Nations Unies sur la vente internationale de marchandises et de toute disposition de droit international privé renvoyant à l'application d'un autre droit, et sera soumis au Tribunal de Commerce de Bobigny auquel il est fait expressément attribution de compétence, y compris pour les procédures de référé.

11. DROIT D'ACCÈS ET DE RECTIFICATION :

MPCS est habilitée à traiter et à utiliser les données des marchandises et les transactions de paiement ainsi que les données personnelles concernant le client, dans la mesure où cela est nécessaire dans le cadre du contrat conclu par le client. Le traitement des données a lieu dans le cadre des lois de protection des données en vigueur. Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique (SAP) destiné à améliorer la qualité de nos services de gestion de clientèle. Les destinataires de ces données sont le Directeur Général ainsi que les salariés de la société Melitta Professional Coffee Solutions rattachés aux services commercial, technique, administratif et les commissaires aux comptes.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant au Directeur Technique de Melitta Professional Coffee Solutions. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.